

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINTE-FOY  
DU MARDI 21 MARS 2017**

Absents et excusés: Mme BULTEAU Séverine, Mme RABILLER Isabelle, M. GUIBERT Morgan.

Mme BULTEAU Séverine a donné pouvoir à Mme MERLET Maria.

Mme RABILLER Isabelle a donné pouvoir à M. BOURGEOIS Mickaël.

**Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 6 Mai 2014, le Conseil Municipal avait fixé le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, outre Monsieur le Maire, Président, à huit, soit quatre membres élus par le Conseil Municipal et quatre membres nommés par le Maire.

Il indique que deux membres élus par le Conseil Municipal ont donné leur démission du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il précise que, conformément à l'article R123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles, dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il doit être procédé au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus.

Il convient donc de procéder à une nouvelle élection des quatre représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Une liste, composée de M. BAROTIN Rémi, Mme DERVAL Valérie, M. EL-MELAICH Jacques et Mme JAUFFRET Martine, fait acte de candidature.

Le Conseil Municipal procède à l'élection, au bulletin secret, et au dépouillement.

Nombre de votes : 18

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de suffrages exprimés : 14

Ont obtenu : Liste BAROTIN Rémi : 14 voix.

M. BAROTIN Rémi, Mme DERVAL Valérie, M. EL-MELAICH Jacques et Mme JAUFFRET Martine, ayant obtenu la totalité des suffrages exprimés, ont été proclamés élus en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.